



FICHE D'INSCRIPTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE DECINES SAISON 2023-2024

(reprise des activités lundi 11 sept 2023 – fin 21 juin 2024)

Cocher les cases
Renouvellement
Nouvelle inscription

n° de licence

Indiquer clairement le cours souhaité avec son numéro

NOM		PRENOM	
Date de naissance	Retraité(e) oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Adresse			
Code Postal	genre	Femme <input type="checkbox"/>	Homme <input type="checkbox"/>
N° téléphone fixe	Tel portable		
mail (lisiblement)	@		
Personne à prévenir en cas d'urgence - tel portable :			

	HORAIRE	TYPE DE GYM	Animateur	N° cours
LUNDI				
MARDI				
MERCREDI				
JEUDI				
VENDREDI				

Forfaits comprenant la cotisation associative et la licence		
séance/semaine	Décinois	extérieur
1 séance	135€	145 €
2 séances	155 €	165 €
3 séances	175 €	185 €
4 séances	195 €	205 €
5 séances	240 €	250 €
Carte Pass Région, chèques vacances et coupons sport se renseigner		

**Ajouter
Supplément
Zumba
15 €**

**À partir
de janvier
2024
Réduction
de 20 €**

Randonnée si inscription à cette **seule activité** 43 € mettre une X

Désormais seul le coupon du questionnaire de santé doit être donné. Si vous avez répondu oui à une des questions vous devrez fournir un certificat médical de moins de six mois.

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur (au verso) .
Fait le _____ Signature _____

ATTENTION : Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.

- IMPORTANT :** Si vous ne vous inscrivez pas en ligne, votre dossier d'inscription sera constitué des documents suivants :
1. Cette fiche d'inscription remplie datée et signée
 2. Votre règlement en chèque ou par virement bancaire.
 3. 1 enveloppe timbrée à vos nom et adresse (**2 enveloppes si pas d'adresse mail**)
 4. Le coupon du questionnaire de santé ou un certificat médical

Dossier à retourner : boîte aux lettres n°23 mairie de Décines, ou pendant les permanences.

Inscrivez-vous directement sur le site : gvdecines.fr
 Inscription complète et paiement en ligne sur notre site.
 (voir les différentes modalités de paiement sur le site).
Vous préférez l'inscription papier : Utilisez cette fiche et payez par chèque (ordre GVDECINES) ou par virement pour le virement indiquez vos nom et prénom.
IBAN : FR76 1027 8073 4400 0205 2150 139 BIC : CMCIFR2A



Virement indiquer le montant€ et date/...../.....

Tarif choisi	Date du chèque	Encaissement	Montant
€		15/09/	€
€		15/10/	€

Indiquer le montant des chèques €

REGLEMENT INTERIEUR DE GV DECINES

Objet du règlement

Ce règlement intérieur vise à **préciser le fonctionnement de l'association** sportive GV DECINES affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV). GV Décines est dirigée par un Comité Directeur constitué de bénévoles. Il emploie des animateurs et animatrices salariés titulaires de diplômes délivrés ou habilités par la FFEPGV. Les cours sont dispensés dans des locaux mis à disposition par la mairie.

INSCRIPTION – ASSURANCE

L'inscription à GV DECINES vaut **adhésion au règlement intérieur** et engagement à le respecter. Les cours sont mixtes et accessibles à partir de 16 ans (une autorisation parentale doit être signée pour les mineurs). Les frais d'inscription comprennent la licence à la Fédération, la cotisation à l'Association et le tarif de l'activité. Le montant est fixé par le Comité Directeur chaque année.

L'inscription à l'association peut se faire par **internet sur le site gvdecines.fr** ou sur **dossier papier** :

Le dossier papier comprend :

- 1) La fiche d'inscription correctement remplie.
- 2) Le paiement au moment de l'inscription.
- 3) Une enveloppe timbrée aux nom et adresse de l'adhérent (2 si pas de mail).
- 4) Tous les adhérents doivent fournir le coupon du questionnaire de santé, ou un certificat médical si réponse oui à une des questions du questionnaire de santé.

Trois sortes de paiement sont acceptés : le paiement par **carte bancaire** sur le site, par **virement bancaire** ou par **chèque** à l'ordre de GV Décines.

Les bons ANCV ne sont valables que pour l'inscription des cours de gym en début de saison.

Le paiement est personnel. Les droits et obligations qui y sont attachés ne peuvent être transmis à quiconque. Aucun remboursement n'est possible en cas d'absence d'un adhérent au cours ou en cas d'annulation d'un cours. Cotisation et licence restent acquises à l'Association et à la FFEPGV.

Jusqu'au 31 décembre, après étude par le bureau, ne peut être remboursé que le montant correspondant à l'activité, et uniquement en cas d'arrêt définitif des cours motivé par une situation exceptionnelle : déménagement ou motif grave justifié par un certificat médical prouvant l'incapacité de l'adhérent à la pratique sportive. En cours de saison, la non-participation à un cours ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Les personnes pratiquant les **cours d'aquagym** doivent acquitter l'entrée à la piscine selon le tarif en vigueur. La zumba a un supplément à payer à cause des frais spécifiques à cette activité.

La licence comprend une **assurance Responsabilité Civile et Individuelle** de base souscrite par la FFEPGV. La Fédération envoie la licence et le reçu fiscal aux adhérents au moyen d'un courriel d'où **l'importance de fournir une adresse mail**.

Le **respect strict de la protection des données personnelles** (RGPD) est une obligation pour tous. **Toute fiche d'inscription validée vaut acceptation du droit à l'image sauf notification expresse de l'adhérent ou de son responsable légal.**

PLANNING DES ACTIVITES

Les horaires des séances sont fixés en début de saison. Le Comité Directeur peut modifier les horaires en cours d'année en fonction de la fréquentation des adhérents ou en cas de non disponibilité d'un animateur. Une salle peut être indisponible sur demande de la municipalité. Dans ce cas le cours peut être supprimé ou remplacé par une autre séance selon les possibilités.

OBLIGATIONS DES ADHERENTS

Le **respect des personnes**, adhérents et animateurs, est exigé de la part de tous les pratiquants. Les adhérents ne gêneront pas le cours par leur attitude ou des bavardages. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du Comité Directeur.

Chaque adhérent est tenu de **respecter les horaires** et de **s'inscrire sur la fiche de présence** ; en cas de retard, les animateurs et animatrices peuvent refuser l'accès au cours.

Chaque adhérent doit veiller au **respect du matériel** mis à disposition et le remettre en place en fin de cours.

La participation aux cours nécessite une tenue adaptée à l'activité sportive. **Le changement de chaussures est obligatoire AVANT l'entrée dans les salles de cours** (vestiaires).

Le port de chaussures propres, conformes aux sols des salles, est obligatoire.

Il est préconisé d'utiliser une serviette sur les tapis. Le port de lunettes est déconseillé pendant les activités sportives. Il est recommandé de penser à s'hydrater pendant les cours.

Les téléphones portables doivent être éteints.

Pour les **cours d'Aquagym** le port du bonnet de bain est obligatoire.

Si un protocole d'utilisation des salles de sport est mis en place, chacun est tenu de le respecter.

SECURITE

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les lieux de l'activité.

En cas de nécessité, l'évacuation des salles se fait par les sorties indiquées sur le panneau à l'entrée des salles.

Les enfants ne sont pas admis aux séances de GV adultes,

En cas d'accident durant une séance, une déclaration est aussitôt établie et visée par l'animateur qui doit avertir le bureau dans les plus brefs délais.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Le bon fonctionnement de l'association nécessite une bonne cohésion entre le Comité Directeur, les animateurs et les adhérents, qui en tant que membres collaborent à la vie de l'association dans la mesure de leurs possibilités. L'association adhère à la **charte du bénévolat** de la FFEPGV.

Au-delà de la fréquentation des cours, il est demandé aux adhérents de participer à **l'Assemblée Générale** selon les modalités fixées par le Comité Directeur.

Nos adhérents sont aussi sollicités pour faire le pointage des séances et sont les bienvenus au Cercle des Amis et Bénévoles Aidants (CABA) de la GV de Décines.

La communication est faite sous la responsabilité du bureau par voie d'affichage dans les salles de cours, sur le site internet de l'association et par la lettre d'informations envoyée par mail.

RADIATION

La radiation est prononcée par le Comité Directeur pour non paiement de la cotisation, faute grave, non respect des statuts, du présent règlement et des règles de vie.

Fait à Décines, le 15/05/2023 Pour le Bureau, La Secrétaire : Françoise Roméas

Mail : contact@gvdecines.fr

site internet : gvdecines.fr